

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ  
Séance du 20 janvier 2010**

**Membres présents** : M M. Jean-Luc GALLIATH, 1<sup>er</sup> Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2<sup>e</sup> Adjoint-  
Mme Véronique HEIL, 3<sup>e</sup> Adjoint- Mme Denise FLORY, 4<sup>e</sup> adjoint  
Mmes et MM. les conseillers : SCHALLER Philippe, BURRER Marc, CLOR Hervé, EGLY  
Gabrielle, RIBER Fabien, DRESCH Pascal, DEIBER Yves, Christine SÜSSMUTH, GOBELS  
Damien et Nadine HABERMACHER

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

**1.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08  
DECEMBRE 2009**

***Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal tel que rédigé et le signent.***

**2.- AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire propose le remplacement progressif de l'éclairage public devenu vétuste de certaines rues. Pour 2010, les luminaires non encore remplacés de la rue d'Issenheim entre la rue des Artisans et celle de Guebwiller tombant régulièrement en panne seraient proposés. Les mâts sont encore en bon état et seront conservés.

Elle précise que ce changement apporterait une amélioration en matière de dépense d'énergie et par conséquent une réduction du coût à la consommation.

Des variateurs pourraient également être prévus pour permettre une diminution de l'intensité lumineuse à différentes heures.

Une réflexion sera engagée ultérieurement à ce sujet afin d'envisager les solutions les plus adéquates en matière d'économie d'énergie telles que l'extinction d'un lampadaire sur deux à certaines heures par exemple.

L'opération comprend les prestations suivantes :

- Acquisition de 10 luminaires complets
- Les mâts en acier galvanisé existants sont en bon état et seront conservés
- Les travaux seront réalisés en propre régie.

Le coût de ce remplacement s'élève à 4 644,15 euros HT pour le matériel. A ceci se rajoute 2 000 € d'appareillage (disjoncteur, câbles, supports etc....) et la location d'une nacelle pour environ 800 €.

***Au vu des éléments décrits et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ  
Séance du 20 janvier 2010**

- ✓ décide de donner un accord de principe pour la réalisation en propre régie du remplacement des luminaires de la rue d'Issenheim.**
- ✓ charge Madame le Maire de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement avant la réalisation des travaux.**
- ✓ la dépense sera inscrite sur le compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » du budget primitif 2010.**

**3.- LOCAL DES ASSOCIATIONS : AVENANTS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée du chantier de restructuration d'un bâtiment communal en local pour les associations et des différentes modifications qui ont été apportées.

Le point n° 2 du conseil municipal du 08 décembre 2009 est annulé et remplacé par ce points qui tient compte de tous les changements.

Trois lots sur 10 sont concernés :

\*Lot n° 01 Démolition/gros œuvre : fourniture et pose d'une isolation non compressible en dessous de la dalle de la salle, agrandissement du passage avec pose d'un encadrement en pierre, rebouchage de deux soupiraux. Est ôté du lot la condamnation de l'ouverture de la façade qui sera réalisé en châssis vitré. Le montant en plus s'élève à 1 196,84 € TTC. Cela porte ce lot à 12 694,77 € TTC.

\*Lot n° 04 menuiserie extérieure : fourniture et pose de châssis fixes. Le montant en plus s'élève à 1 147,68 € TTC. Cela porte ce lot à 2 707,26 € TTC.

\*Lot n° 09 Carrelage/Faïence : suppression de la fourniture et pose sur la dalle béton d'une chape liquide avec isolation non compressible. Le montant est diminué de 1 695,30 € TTC. Cela porte ce lot à 8 171,27 € TTC.

Cela majore le projet de 1 861,12 € TTC tous lots confondus.

**Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité:**

- ✓ d'accepter les avenants proposés.**
- Les dépenses seront imputées sur le compte 231337 «aménagement d'un local pour les associations » du budget primitif 2010.**
- ✓ donne délégation à Madame le Maire pour la signature des avenants et de tout acte y afférent.**

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ  
Séance du 20 janvier 2010**

**4.- SITE INTERNET**

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :*

➤ *décide de retenir l'offre de la S.A. Réseau des communes, mieux disante, pour la somme forfaitaire et unique de 900 € TTC pour l'achat du site et à compter de la deuxième année 406,60 € TTC d'hébergement par an.*

✓ *donne délégation à Madame le Maire pour la signature des contrats et de tout acte afférent.*

**5.- BULLETIN COMMUNAL : « ECHO DE BERGHOLTZ »**

Madame le Maire donne la parole à Madame Denise FLORY, adjointe chargé du dossier.

L'édition de six cents exemplaires du Bulletin communal « l'Echo de Bergholtz » a fait l'objet d'une consultation sur la base d'un cahier des charges identique.

*Après délibération, le conseil municipal, à la majorité de 14 voix pour et une voix contre:*

➤ *décide de retenir l'entreprise Europ'imprim, moins disante, pour un montant de 1 332,34 euros TTC.*

**6.- GESTION DU PERSONNEL FORESTIER PAR LA C.C.R.G. : CREATION D'UN FONDS DE FINANCEMENT « PERSONNEL FORESTIER » A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010**

Le Bureau de la C.C.R.G., dans sa séance en date du 28 juillet 2009, a procédé à une analyse prospective relative à la compétence « gestion du personnel forestier ». Cette réflexion, ainsi que les suites d'un contentieux qui a opposé la C.C.R.G. à un bûcheron ont mis en exergue un certain nombre de problématiques de financement de cette compétence principalement liées aux risques potentiels d'inaptitude physique du personnel forestier et à d'éventuels licenciements.

Suite à la réunion des dix-sept maires des communes en date du 5 novembre 2009 portant sur ce dossier, le Conseil de Communauté de la C.C.R.G. a validé la mise en place d'un fonds de financement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, destiné à financer les futurs départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier (délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2009). Le principe retenu a été le prélèvement d'un pourcentage sur chaque facturation

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ  
Séance du 20 janvier 2010**

adressée aux communes pour la réalisation de travaux forestiers. Il a été proposé de fixer cette cotisation à 4 % de la facture (*cf annexe ...*).

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité :***

➤ ***de valider le principe de la mise en place, par la CCRG, d'un fonds de financement « personnel forestier » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, selon les modalités précitées.***

**7.- A.F.U. RUE NEUVE : ECHANGE DE TERRAINS**

***Le conseil municipal, à l'unanimité :***

➤ ***donne un accord de principe sur la vente de 2,40 ares de la parcelle 71 section 7 et charge Madame le Maire de faire cette proposition à l'intéressé.***

➤ ***Le prix et les conditions de la vente seront débattus lors d'une prochaine séance.***

**8.- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR »**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la proposition du Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller de faire un don à l'association « les restaurants du cœur » pour leur permettre de remplacer leur véhicule du centre d'activité de Soultz qui est hors d'usage.

Cette association caritative remplit une mission de service public et par ces temps difficiles, elle voit sa fréquentation augmenter chaque année alors que sa trésorerie diminue du fait de la baisse des dons.

L'objectif serait de réunir 4 000 à 5 000 €. La C.C.R.G. versera 1 000 €.

Madame le Maire propose que la Commune fasse un don de 300 €.

***Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :***

➤ ***valide la proposition de don. La somme sera prélevée sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privées »***

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ  
Séance du 20 janvier 2010**

**9.- PERMIS DE CONSTRUIRE**

Madame le Maire présente les dossiers de permis de construire pour lesquels, avec Mesdames et Messieurs les Adjointes, elle a émis un avis, à savoir :

➤ Permis de démolir :

- M. Bernard SIMON : démolition d'un appenti: avis favorable

➤ Permis de construire :

- M. Bernard SIMON : construction d'une maison d'habitation : avis favorable

**10.- DIVERS**

**A. Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges**

Madame le Maire donne la parole à M. Jacky FRETZ qui représente la Commune auprès de cet organisme.

Après avoir brièvement expliqué ce que sont les parcs régionaux, M. FRETZ explique le projet de charte qui sera soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010. La charte qui s'applique sur 12 ans est un document stratégique d'orientations indiquant des sensibilités patrimoniales et des enjeux de développement durable à prendre en compte dans les projets et la gestion du territoire. Le label Parc Naturel Régional conféré par l'Etat implique un certain nombre d'obligations et d'objectifs nationaux ou internationaux à atteindre.

La charte est déclinée en quatre orientations : conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire, généraliser les démarches globales d'aménagement économe de l'espace et des ressources, asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité et enfin renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté à la mairie et les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs remarques dans un registre tenu à leur disposition.

***Le conseil municipal prend acte de l'information.***

**B.- COMPTE RENDU DES DELEGUES DE LA C.C.R.G.**

Monsieur Jean-Luc GALLIATH rend compte à l'assemblée des décisions prises à la C.C.R.G..

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ  
Séance du 20 janvier 2010**

**C.- CHAUFFAGE EGLISE**

La société JAENICKE est intervenue à la demande du conseil de Fabrique et avec l'accord de la commune pour régler les problèmes de chauffage rencontrés à l'église en remplaçant deux collecteurs. Il subsiste un problème de fonctionnement des convecteurs au niveau du chœur qui doit encore être solutionné.

Madame le Maire rappelle que l'église est un bâtiment communal dont la charge lui incombe. Il convient de rembourser le Conseil de Fabrique de Bergholtz qui a payé la dépense.

***Le conseil municipal, à l'unanimité :***

***➤ donne son accord pour rembourser le conseil de Fabrique du montant des factures de cette intervention.***

**D.- MISE EN PLACE D'UNE BORNE DE COLLECTE DES D.A.S.R.I.**

Madame le Maire demande à l'assemblée un accord de principe pour la mise en place d'une borne sécurisée collectant les D.A.S.R.I. (déchets d'activités de soins à risque infectieux) destinée aux insulinodépendants et toutes personnes qui utilise du matériel médical coupant, piquant ou tranchant.

Cette borne sera scellée sur un socle béton mis en place par la commune et sera vidée une fois par semaine. Son contenu ira rejoindre l'autoclave installé dans la zone d'activités du Florival. Elle ne sera accessible qu'aux personnes munies d'une carte qui leur sera remise par la pharmacie lors de l'achat du matériel de soin.

Une borne au moins est prévue dans chaque collectivité de la zone intercommunale de Guebwiller qui est une zone pilote en France. La publicité qui apparaîtra sur les bornes financera en grande partie le projet et le coût ne sera pas répercuté sur les communes.

***Le conseil municipal, à l'unanimité :***

***➤ prend acte de cette information et donne son accord pour l'installation d'une borne sur Bergholtz.***